



## **Pollution aux Perfluorés : La plainte des 34 communes a été déposée le 30 octobre 2023**

**Dans le cadre de la pollution aux Perfluorés, mise en évidence à l'occasion d'une enquête journalistique au printemps 2021, 34 communes du sud lyonnais s'unissent et déposent plainte.**

### ***Les élus des collectivités en première ligne***

Suite aux investigations menées par les services de l'État et par les communes pour appréhender la gravité de la situation, les résultats montrent des taux substantiels de PFAS dans les sols et dans l'eau.

La présence sur le territoire de ces molécules jusqu'alors méconnues inquiète et pose un certain nombre de questions aux élus des communes impactées. C'est en effet aux Maires que revient, en tout premier lieu, la lourde tâche de répondre aux interrogations de la population et de prendre les mesures nécessaires garantissant la sécurité sanitaire des habitants. Or cette mission nécessite une totale transparence de la part de l'État et des industriels.

### ***S'unir pour être entendus !***

Face à l'ampleur du phénomène, les communes ne peuvent rester seules et mener des actions sporadiques chacune sur son territoire. Une réunion des Maires s'est donc créée à l'initiative du Maire de Pierre-Bénite, Jérôme Moroge. C'est ainsi que 34 communes participantes ont décidé de porter plainte afin d'établir les responsabilités de chaque acteur pour réparer le préjudice environnemental et sanitaire sur le principe du «pollueur-payeur».

### ***Une plainte déposée le 30 octobre auprès du procureur de la république***

6 associations et fédérations de pêche et 35 personnes physiques cosignent cette plainte avec les 34 communes.

Ce sont au total 75 plaignants qui portent plainte contre X sur 4 qualifications pénales :

- mise en danger de la vie d'autrui,
- les délits spécifiques aux substances et préparations chimiques,
- le délit d'écocide,
- la pollution des eaux souterraines.

Représentés par le cabinet d'avocats Hourse à Lyon, les plaignants espèrent voir leur action en justice aboutir rapidement.

## **N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS**

### **Gaëtan JUILLAT**

Directeur de cabinet de Jérôme MOROGE  
04 78 86 62 61 – 06 60 35 58 84  
gjuillat@pierrebénite.fr

### **Maylis GONOT**

Directrice de la communication  
04 78 86 62 54 - 06 51 43 15 65  
mgonot@pierrebénite.fr



## Sont engagées dans cette plainte les communes de :

- Beauvallon
- Brignais,
- Chabanière,
- Chaponost,
- Charly,
- Chasse-sur-Rhône,
- Chaussan,
- Communay,
- Francheville,
- Grigny,
- Irigny,
- La Mulatière,
- Millery,
- Montagny,
- Mornant,
- Orliénas,
- Oullins,
- Pierre-Bénite,
- Riverie,
- Rontalon,
- Saint-André-La-Côte,
- Saint-Laurent d'Agnay,
- Saint Symphorien d'Ozon,
- Sainte-Foy-Lès-Lyon,
- Sérézin-du-Rhône,
- Solaize,
- Soucieux-en-Jarrest,
- Saint-Genis-Laval,
- Simandres,
- Taluyers,
- Ternay,
- Vernaison,
- Vourles
- et la Communauté de Communes  
du Pays Mornantais (COPAMO)

### N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS

**Gaëtan JUILLAT**

Directeur de cabinet de Jérôme MOROGE  
04 78 86 62 61 – 06 60 35 58 84  
gjuillat@pierrebenite.fr

**Maylis GONOT**

Directrice de la communication  
04 78 86 62 54 - 06 51 43 15 65  
mgonot@pierrebenite.fr